



## Cahier des charges Marché à procédure adaptée (MAPA) Séjour à Madrid 2022

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

La publicité ainsi que la notification d'attribution du marché de cette offre feront l'objet d'une parution sur le site électronique de l'Association des journées de l'Intendance (AJI) et seront consultables à l'adresse suivante :

[www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

### **1- Administration contractante**

Collège Simone VEIL, 9 rue Saint Martin, 14310 VILLERS-BOCAGE

Tél : 02-31-25-40-30 Fax : 02-31-26-92-05 Courriel : [int.0140088V@ac-caen.fr](mailto:int.0140088V@ac-caen.fr)

### **2- Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur**

Monsieur Thierry MACÉ, Chef d'établissement.

(contact : Mme Françoise GUÉZOU, Adjoint-Gestionnaire)

### **3- Intitulé du marché**

"Séjour à Madrid 2022"

### **4- Description des prestations attendues**

- Hébergement :
    - Hôtel ou auberge de jeunesse
  - Nombre de participants :
    - 68 élèves de classe de 3<sup>ème</sup> (-16 ans) et 6 accompagnateurs.
  - dates du séjour (suivant le mode de transport)
    - **du lundi 9 mai au vendredi 13 mai 2022 (Avion-Bus)**
    - **du dimanche 8 mai au vendredi 13 mai 2022 (Tout bus)**
  - Transport :
    - **Le collège soumet deux propositions d'organisation** :
      - 1- Trajet France-Espagne en avion et bus sur place et navettes collège-Aéroport Aller-Retour
      - 2- Trajet en bus pour l'ensemble de la prestation
- Les conditions :
- Autocar, avec ceintures de sécurité.
  - Les sociétés de transport retenues par le prestataire devront fournir toutes les garanties de la mise en application de la réglementation en vigueur, sur le territoire français et sur le territoire espagnol.
  - Bus avec sanitaires utilisables par les voyageurs et climatisation en état de fonctionnement.
- Assurance annulation :
    - sera proposée en option pour l'ensemble du groupe.
    - Le prestataire devra, en outre, préciser les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger pendant la période prévue.

- Le programme : les candidats pourront faire des propositions pour l'un et/ou l'autre des 2 programmes.

### **1- Avion-Bus**

- 1<sup>er</sup> jour :
  - Départ du Collège Simone Veil en bus pour l'aéroport
  - Vol pour Madrid
  - Rejoindre l'hébergement (hôtel ou auberge de jeunesse) par le métro ou navette-bus
  - Nuitée avec dîner à l'hébergement
- 2<sup>ème</sup> jour :
  - Petit-déjeuner à l'hébergement
  - Pique-nique fourni par l'hébergement pour le déjeuner
  - Découverte des lieux emblématiques du centre-ville de Madrid sous forme de rallye
  - Visite guidée du « Centro Arte Reina Sofia »
  - Nuitée avec dîner à l'hébergement
- 3<sup>ème</sup> jour :
  - Petit-déjeuner à l'hébergement
  - Pique-nique fourni par l'hébergement pour le déjeuner
  - Activités dans le Retiro
  - Visite du Prado (pas de guidage)
  - Visite guidée du stade Santiago-Bernabeu
  - Nuitée avec dîner à l'hébergement
- 4<sup>ème</sup> jour :
  - Petit-déjeuner à l'hébergement
  - Pique-nique fourni par l'hébergement pour le déjeuner
  - Rejoindre l'aéroport, vol Madrid-France, puis retour au collège en bus.

A prévoir lors du séjour : Chocolate con churros à San Gines (en deux groupes, jours alternés).

### **2- Tout bus**

- 1<sup>er</sup> jour :
  - Départ du Collège Simone Veil à 21h00,
- 2<sup>ème</sup> jour :
  - Petit-déjeuner et déjeuner sur la route
  - Arrivée à Madrid vers 16h00
  - Installation à l'hébergement, et découverte du quartier
  - Nuitée avec dîner
- 3<sup>ème</sup> jour :
  - Petit-déjeuner à l'hébergement
  - Pique-nique fourni par l'hébergement pour le déjeuner
  - Découverte-rallye dans le centre de la ville (lieux emblématiques)
  - Visite guidée Centro Arte Reina Sofia
  - Nuitée avec dîner
- 4<sup>ème</sup> jour :
  - Petit-déjeuner à l'hébergement
  - Pique-nique fourni par l'hébergement pour le déjeuner
  - Activités dans le Retiro
  - Visite (non guidée) du Proda
  - Visite du stade Santiago-Bernabeu
  - Nuitée avec dîner
- 5<sup>ème</sup> jour :
  - Petit-déjeuner à l'hébergement
  - Pique-nique fourni par l'hébergement
  - Journée à Tolède ou Ségovie
  - Départ de Tolède ou Ségovie pour le retour en France, vers 19h00
- 6<sup>ème</sup> jour :
  - Petit déjeuner sur la route
  - Arrivée au collège S.Veil vers 12h00

A prévoir lors du séjour : Chocolate con churros à San Gines (en deux groupes, jours alternés).

D'autres suggestions de déroulement du séjour peuvent être proposées par le prestataire, incluant les lieux de visite cités dans le programme ci-dessus.

#### **5- Situation sanitaire**

Devront être indiquées les exigences sanitaires à l'entrée et la sortie de territoire connues à la date de dépôt de l'offre.

#### **6- Date limite et modalités de remise des offres**

Date limite de réception des offres: **vendredi 20 août 2021, 12h00** plateforme de publication dématérialisée AJI (<https://mapa.aji-france.com/mapa/>)

#### **7- Mode de fonctionnement**

Après réception des offres, le chef d'établissement, le gestionnaire et l'enseignant responsable du séjour se réuniront pour sélectionner un prestataire.

Critères de choix :

- prix : 40 %
- qualité des services associés : 45 %
- conditions de report ou d'annulation : 15 %

Ensuite la notification d'attribution du marché fera l'objet d'une parution sur le site de l'AJI (références ci-dessus).

#### **8- Prix**

La proposition de prix se fera sur la **base des accompagnateurs payants**.

Les prix seront proposés hors taxes et toutes taxes comprises.

#### **9- Délai et mode de règlement**

- conditions de règlement :
  - le mode de règlement partiel définitif (après service fait) intervient par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture), cf art.92 du code des marchés publics.
  - **En aucun cas les acomptes avant service fait ne pourront dépasser 70 % du montant global de la prestation.**
  - Les factures seront établies en un original et deux copies, et porteront les mentions légales.
  - Les règlements s'effectuent par virement administratif.
  - Le comptable assignataire est Mme L'agent comptable du Lycée Jules Verne de Mondeville (14120)
- délai de paiement :
  - le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut être constaté (prestation effectuée en totalité etc ...) cf art.22 du décret n° 2008-1355 du 9 déc 2008 modifiant l'article 98 du code des marchés publics.

#### **10- Droit, langue et monnaie**

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

A Villers-Bocage le 12 juillet 2021,

Le Principal,

Thierry MACÉ

